

119, rue de l'église
60680 GRANDFRESNOY
Téléphone : 03 44 41 47 26
Télécopie : 03 44 41 17 50
Messagerie :
mairie@grandfresnoy.fr
Site : www.grandfresnoy.fr

Feuille d'informations n°102



Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.
Pour voter à ces élections, il faut vous inscrire sur la liste électorale au plus tard le
14 mai 2021.

Le jour de l'élection se munir d'une pièce d'identité et d'un stylo.

Les personnes vulnérables sont invitées à se présenter si possible sur le créneau du matin entre 08h00 et 9h30 afin de faciliter leurs démarches et éviter les heures de forte affluence.

NOUVEAU – Téléprocédure Maprocuration

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site : maprocuration.gouv.fr

Votre procuration en 4 étapes



1

Effectuez votre demande en ligne et conservez le numéro de référence de dossier



2

Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, **muni(e) de votre numéro de référence et d'une pièce d'identité**



3

Recevez la confirmation de votre procuration par courriel



4

Prévenez la personne à qui vous donnez procuration



RAPPEL

Mieux vaut avoir la main dans le sac qu'un pied dans le besoin

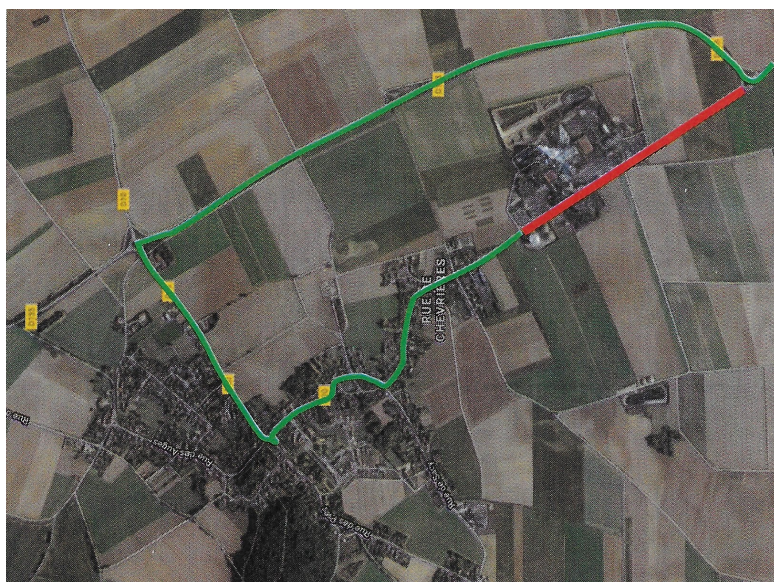
/!\ Attention aux verbalisations



TRAVAUX SUR LA RD 155

Des travaux de réfection de la chaussée sur la RD 155 (sucrerie) se dérouleront du 19 juillet au 23 juillet 2021. Il sera mis en place une déviation et un sens de circulation.

DEVIATION RD 155G
PLAN D'ENSEMBLE



DROIT A L'IMAGE ET PROTECTIONS DES DONNÉES

La commune de Grandfresnoy publiera son bulletin municipal en début d'année prochaine. Si vous souhaitez diffuser une information (naissance, mariage etc...), merci de nous faire parvenir votre identité et photos ainsi que l'**autorisation** de l'utilisation de celles-ci (disponible en Mairie).

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite pour cette utilisation.



ENCART PUBLICITAIRE

MARTINHO LUCIE
Coiffure Hommes, Femmes & Enfants

SALON DE COIFFURE LM

03 44 41 48 36

51, Place Aristide Briand, | lucie.rob@live.fr
60680 GRANDFRESNOY | SALON-DE-COIFFURE-LM.HUBSIDE.FR

RAPPEL ENVIRONNEMENT

Vous avez reçu il y a quelques mois des documents de la CCPE vous informant du règlement sur les règles des collectes des déchets ménagers, tri sélectif et déchets verts. Celles-ci ne sont pas toujours respectées. Il vous est rappelé certaines règles.

- sortir son bac la veille au soir du jour de collecte à partir de 18h.
- une fois la collecte effectuée, rentrer le plus tôt possible son bac afin de faciliter le passage des piétons.



BIEN VIVRE ENSEMBLE

La vie en société suppose que chacun adopte des comportements respectueux de son entourage. Quelques principes pour vivre en bonne harmonie et préserver un bon voisinage.

➤ **Respectez les limitations de vitesse**, stationnez vos véhicules aux endroits réglementaires. Des places de stationnement ont été créées et délimitées dans la commune, merci de les respecter et de laisser la libre circulation en sécurité des piétons.

Des places de stationnements réservées au personnel communal ont été délimitées devant la mairie.

➤ **Stationner son véhicule devant une bouche d'incendie est interdit** : C'est une question de sécurité publique. Ces lois et règlements existent pour que les pompiers puissent avoir accès à l'eau dont ils ont besoin pour éteindre les incendies rapidement. S'ils perdent du temps à contourner des véhicules ou à tenter de trouver leurs propriétaires, des vies pourraient être en danger.

➤ **Ne laissez pas divaguer votre chien et ramassez ses déjections** (le non ramassage des déjections de votre chien vous fait encourir une amende de 35 euros sur la base de l'article R 626 du code pénal), limitez ses aboiements. Notez que les aboiements intempestifs d'un chien sont également une nuisance sonore pour le voisinage. En outre, même si votre chien est très obéissant, la loi du 12 juillet 1982 vous oblige à le tenir en laisse **dans tous les lieux publics**. Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux »

➤ **Grandfresnoy a un potentiel énorme au lieu-dit « La Montagne »** avec sa chapelle (promenades à pieds, à bicyclette, à cheval). **Rappel de l'arrêté municipal N°343 du 25 juin 2004** : Interdiction de circulation à tout véhicule à moteur sur le site dit « La Montagne » sauf riverains propriétaires. En cas d'infraction de cet arrêté la brigade à cheval de Compiègne et la brigade d'Estrées Saint Denis agiront en conséquence. Les chiens tenus en laisse seront un atout supplémentaire pour la plénitude de tous.

Les bruits de voisinage agissent toujours de façon négative, c'est un facteur de stress. De jour comme de nuit, la tranquillité est un droit reconnu à chacun. **RESPECTEZ** la tranquillité des autres est un **DEVOIR** pour tous.

➤ **Les travaux de bricolage, de jardinage...** sont réglementés : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et les dimanches et jours fériés uniquement de 10h à 12h00.

➤ **N'enfumez pas tout le voisinage en brûlant vos déchets** de toutes natures, les déchèteries les récupèrent et de toute façon le brûlage est interdit (arrêté préfectoral).

➤ **La rue et les espaces publics ne sont pas des poubelles.**

Un **COMPORTEMENT** responsabilisé n'a jamais fait de tort à personne !!!



VOTRE W.C N'EST PAS UNE POUBELLE : Il est impératif de jeter les lingettes dans la poubelle et surtout pas dans les toilettes car elles forment des bouchons ! (même indiqué biodégradable : pas le temps d'effectuer le processus).

Si le bouchon est dans la partie privative, il y a des risques de débordements dans l'habitation et de déformation des parois de la canalisation. Si les lingettes parviennent dans les égouts, elles finissent par obstruer les canalisations, les grilles de filtrage à l'entrée des stations d'épuration, bloquent les pompes de relevage des eaux usées et dérèglent le processus épuratoire.

Les autres déchets à ne pas jeter dans les toilettes : protections hygiéniques, cotons tiges, mouchoirs, essuie-tout, produits chimiques (restes de dés herbant, engrais, hydrocarbures, peintures, vernis et insecticides), huiles de vidange, de friture et produits dangereux (médicaments, solvants...). Les eaux pluviales devront être déversées dans le réseau pluvial, et en aucun cas dans celui des eaux usées.

CONCOURS PHOTOS



La commune de Grandfresnoy lancera pour la quatrième année consécutive un concours photos du 1er juin 2021 au 31 octobre 2021.

Les photos seront en couleur sans filtre, avec un thème libre. Des informations sur la géolocalisation de la photo sur Grandfresnoy seront demandées.

Si vous désirez participer, inscrivez vous et envoyez dès le 1er juin vos photos. Renseignements sur le site de la Mairie. www.grandfresnoy.fr

FUTSAL EXTÉRIEUR

Informations aux jeunes de Grandfresnoy, non licenciés amateurs de foot.

Il est possible d'accéder au City stade (futsal extérieur) sous le contrôle des dirigeants du club de foot USCGF en contactant M. Dubois Daniel au 06.61.06.15.63 afin de convenir d'un créneau. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera fait avec les dirigeants. Le règlement du terrain de futsal est consultable sur le site internet de la commune, onglet « Association - USCGF ».



CIMETIERE

Le stationnement devant notre cimetière est réservé aux services funéraires et aux familles des défunts. Ce n'est pas un lieu de rencontre. Des mesures sévères seront prises si nécessaire. Respectez la propreté de ce lieu (déchets, verres au sol etc...)



BIBLIOTHÈQUE : Vacances d'été

La bibliothèque sera ouverte les lundis de 10h à 12h et de 14h à 17h30 (dans la mesure où aucune directive gouvernementale nous en empêcherait).

Pour rappel, la bibliothèque est accessible **GRATUITEMENT** à tous les enfants de Grandfresnoy.

L'équipe de la bibliothèque

RECOMMANDATIONS D'USAGES

En bordure du domaine public, l'entretien de la végétation privée reste à la charge des propriétaires, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident. Il leur incombe notamment de tailler leurs haies qui, lorsqu'elles empiètent sur les trottoirs et voiries, réduisent les largeurs et la visibilité.

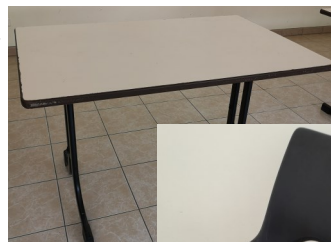
LOCATION MOBILIER COMMUNAL

Vous avez la possibilité de louer du mobilier communal : tables et chaises.

Le matériel est loué pour 2 journées consécutives maximum au tarif suivant :

- Chaise : 1€ l'unité (46 chaises beige, 6 chaises noires)
- Table : 5€ l'unité (45 tables de : 80cm x 120cm)

L'enlèvement et la restitution du matériel sont à la charge du loueur. Une attestation d'assurance ainsi qu'un chèque de caution d'un montant de 200€ à l'ordre du trésor public seront à déposer auprès du secrétariat de mairie avant le retrait du matériel.





Le chèque énergie vient d'arriver dans les boîtes aux lettres des ménages les plus modestes .

Son montant dépend du revenu fiscal de référence et de la taille du foyer. Il permet de régler : les factures d'énergie liée au logement (électricité, gaz, fioul domestique, bois...) ou petits travaux d'amélioration thermique.

Si la valeur du chèque énergie est supérieure au montant de la facture, alors le trop perçu sera déduit de la facture suivante.

Il est possible de vérifier votre éligibilité sur Accueil-Chèque énergie

<https://www.chেকেenergy.gouv.fr>

Il n'y a **aucune démarche à réaliser** pour le recevoir. Il est **envoyé automatiquement** en fonction des informations transmises lors de la déclaration d'impôt.

Adil60 - 17 rue Jean Racine, 60000 Beauvais - 03.44.48.61.30 – <https://www.adil60.org>

Prochainement des permanences de l'Adil seront organisées au siège de la CCPE (uniquement sur rendez-vous auprès de l'Adil au 03.44.48.61.30).



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
S'ENGAGE POUR LA MOBILITÉ**

**UN SERVICE SUR MESURE
POUR VOS DÉPLACEMENTS**

Le Conseil départemental de l'Oise facilite vos déplacements sur tout le territoire en mettant à disposition un service de transport collectif à la demande pour les personnes adultes en situation de handicap.

Le service « TIVA » vous permet d'effectuer vos déplacements sur réservation avec des véhicules accessibles.

A QUI EST-IL DESTINÉ ?

Ce service est accessible aux personnes domiciliées dans l'Oise, âgées de plus de 18 ans, titulaires de la carte mobilité inclusion mention invalidité.

QUEL EST LE TARIF ?

La tarification applicable aux usagers du service TIVA actuellement en vigueur est la suivante :

Déplacement au sein du périmètre d'une commune	5,00 € par trajet
Déplacement sortant du périmètre d'une commune	0,50 € par kilomètre

Créez votre compte mobilité lors de votre inscription et créditez le pour réserver votre premier trajet. Pas de règlement auprès du conducteur.



Impression 13.1 - Cueil - 03 44 44 13 95

CENTRE DE LOISIRS

L'association Familles Rurales a cessé son activité. Il n'y aura pas de centre aéré cet été.

CCPE INFORMATION

Pour consolider ses actions en faveur d'une mobilité facilitée et solidaire, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a décidé de déployer le dispositif **Rezo Pouce**.

Rezo Pouce, c'est un réseau solidaire et gratuit pour partager ses trajets du quotidien.

Le service est en cours de déploiement dans les communes.

RETROUVEZ TOUTE L'OFFRE DU RÉSEAU TIVA (inscription, réservation, tarifs ...) :

www.tiva.fr

Pour nous contacter :

Par mail : contact@tiva.fr

Par courrier : 22, rue du Général Pershing, 60600 CLERMONT



03 60 46 30 30

IMPÔTS

Lors de sa séance de conseil municipal du 09 avril 2021, les membres du conseil municipal ont décidé d'augmenter de 2% les taux d'imposition des taxes des contributions directes locales pour 2021 comme suit :

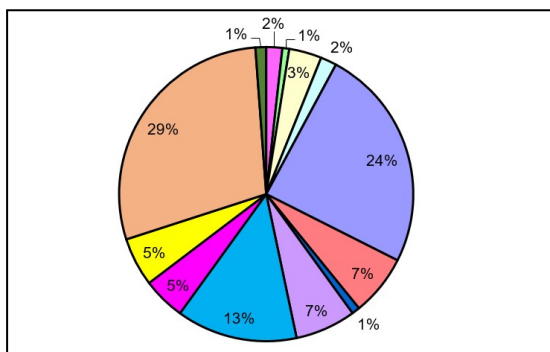
- Taxe Foncière bâti : 45,09%
- Taxe Foncière non bâti : 43,10%

Suite à la réforme de la taxe d'habitation (TH) qui s'applique dès 2021, les Communes ne percevront plus de produit TH sur les résidences principales. Cette perte est compensée par l'attribution de la part départementale (21,54%) de taxe foncière bâti (TFB) à chaque commune.

Budget primitif 2021

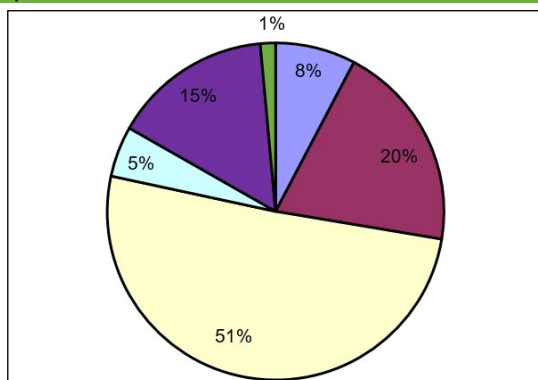
Fonctionnement-dépenses

Dépenses :	1 701 258.66
Amortissements	30 000.00
Fournitures scolaires	12 741.64
Cantine/ périscolaire	61 000.00
Classe de neige	30 000.00
Charges à caractère général	418 005.00
Charges de gestion courante	114 000.00
Intérêts sur emprunts	15 000.00
Prélèvement FNGIR	113 480.00
Equilibre	226 032.02
Dépenses imprévues	80 000.00
Virement à l'investissement	91 000.00
Charges de personnel	490 000.00
Subventions associations	20 000.00



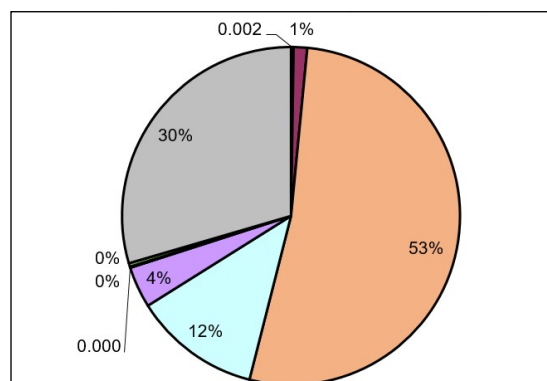
Investissement-Dépenses

Dépenses :	411 442.87
Entretien matériels, mobilier, bâtiments, éclairage	31 706.00
Emprunts	82 000.00
Travaux	208 736.87
Dépenses imprévues	20 000.00
Restes à Réaliser 2020	63 000.00
Opérations d'ordre	6000



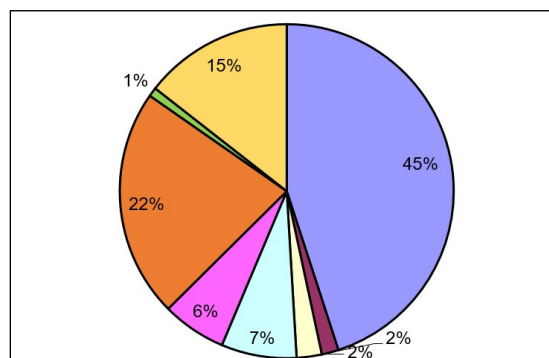
Fonctionnement-recettes

Recettes :	1 701 258.66
Atténuations de charges	4 200.00
Produits des services	22 030.00
Impôts et taxes	891 804.72
Dotations et participations	206 280.00
Produits de gestion courant	67 243.53
Produits financiers	16.00
Produits exceptionnels	1 500.00
immobilisations corporelles	6 000.00
Résultat reporté	502 184.41



Investissement-Recettes

Recettes :	411 442.87
Subventions	185 123.00
FCTVA	6 724.59
Taxe d'Aménagement	10 000.00
Amortissements	30 000.00
Vente terrain	25 595.25
Virement de fonctionnement	91 000.00
Résultat reporté	3 595.28
affectation du résultat	59 404.75

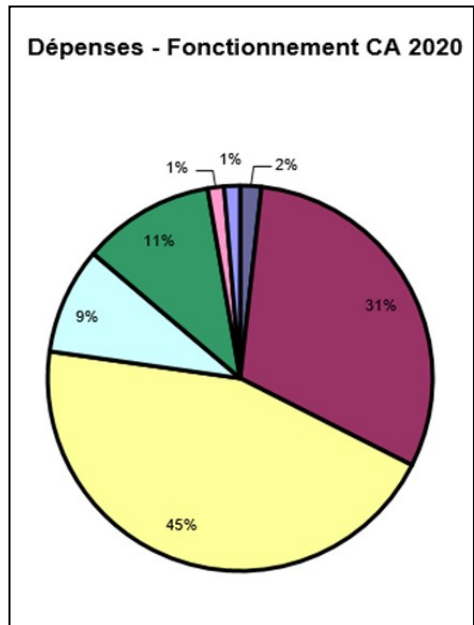


Compte administratif 2020

Fonctionnement-dépenses

Dépenses : **1 053 831.60 €**

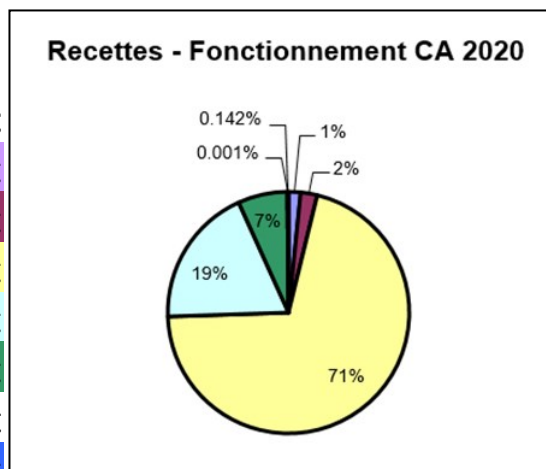
042 Amortissements	18 689.00 €
11 Charges à caractère général	323 269.61 €
12 Charges de personnel	471 951.85 €
65 Charges de gestion courante	94 385.31 €
14 Atténuation de produit	116 979.41 €
66 Charges financières	14 456.42 €
67 Charges exceptionnelles	14 100.00 €



Fonctionnement-recettes

Recettes : **1 172 943.89 €**

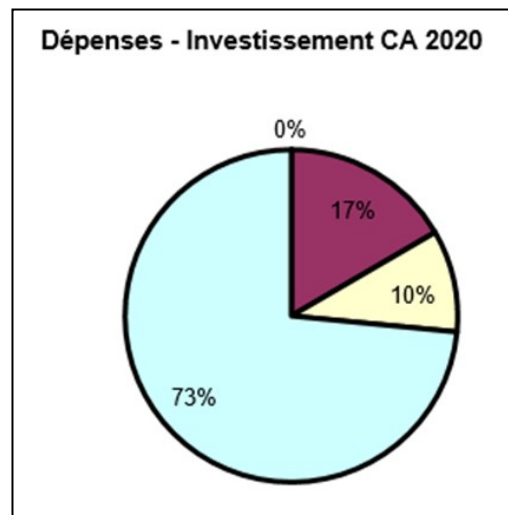
13 Atténuations charges	18 925.83 €
70 Produits de services	26 000.49 €
73 Impôts et taxes	828 609.68 €
74 Dotations État	219 952.69 €
75 Produits de location	77 772.29 €
76 Produits financiers	15.17 €
77 Produits exceptionnels	1 667.74 €



Investissement-Dépenses

Dépenses **441 604.78 €**

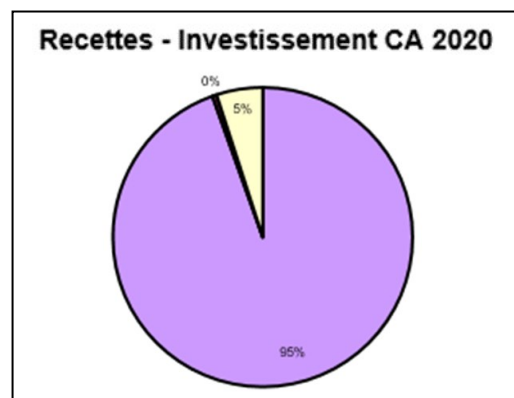
041 Amortissements subventions	0.00 €
16 Emprunts	73 359.90 €
21 Immobilisations corporelles	43 838.01 €
23 Immobilisations en cours	324 406.87 €



Investissement-Recettes

Recettes **373 873.30 €**

10 Dotations Fonds divers	353 484.30 €
13 Subventions	1 700.00 €
40 Amortissements	18 689.00 €



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET RESTAURATION :

Chers parents,

Pour la rentrée de septembre 2021-2022, la collectivité et Leo Lagrange ont décidé de procéder ainsi :

Nous prendrons en priorité les enfants scolarisés de la moyenne section au CM2. Seuls les enfants de petites sections où nous avons déjà un dossier d'inscription pour la fratrie sur l'année scolaire 2020-2021 seront acceptés.

Pour les autres enfants de petites sections domiciliés sur GRANDFRESNOY, ces derniers seront mis sur liste d'attente, et seront sollicités si des places sont restantes début juin.

Les inscriptions se feront en fonction du nombre de dossiers transmis, seules les familles domiciliées sur GRANDFRESNOY pourront bénéficier de l'inscription au périscolaire, priorité aux fratries, au nombre de jours inscrits à la semaine, parents qui travaillent tous les deux ...

Les dossiers de réinscriptions seront envoyés par mail aux familles dont les enfants sont déjà inscrits 3 à 4 jours par semaine (périscolaire matin et/ou soir et/ou midi) avant les vacances de printemps.

Les familles venant 1 à 2 fois dans la semaine ou quelques jours dans le mois ne seront plus prioritaires.

Les dossiers d'inscriptions, pour les nouvelles familles, seront mis en ligne sur le site de la mairie, (possibilité de les retirer au périscolaire aux horaires d'ouverture).

La réinscription ou inscription de vos enfants se fera du 10 Mai au 21 Mai 2021.

Tout dossier incomplet sera refusé. Le retour de ces derniers peut se faire par mail, par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou remis en mains propres à la directrice.

Les dossiers rendus en retard, ne seront pas pris en compte.

Les inscriptions en cours d'année ne seront pas possible.

En ce qui concerne le prévisionnel de septembre 2021, il vous sera donné début juin pour un retour au plus tard le lundi 21 juin 2021.

En cas de retard, les enfants ne seront pas pris en charge sur la première semaine de la rentrée.

Je reste disponible pour tous renseignements par téléphone ou par mail. Si besoin des rendez-vous pourront se mettre en place par visio-conférence.

Mairie de Grandfresnoy

119, rue de l'Eglise 60680 Grandfresnoy

Tel: **03.44.41.47.26**

Marine STRINGARI

Directrice de l'accueil de loisirs ALSH Leo
Lagrange

108, rue de l'Eglise 60680 Grandfresnoy

Tel: 07.70.00.32.43

Mail : alsh.grandfresnoy@leolagrange.org



Mairie de Grandfresnoy

